



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-112738>

Département(s) de publication : 38

Annonce n° 25-112738

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Université Grenoble Alpes

Correspondant : MME MARTY Florence, Chargée de contrats

Adresse : Domaine Universitaire Rue des Universités - CS40700, 38400 Saint-Martin d'Hères

Coordonnées :

Courriel : service-commande-publique-fs@univ-grenoble-alpes.fr

Adresse internet du profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise>

Section 2 - Description du marché

Objet du marché : Acquisition d'une caméra moyen-infrarouge (MIR) pour la caractérisation de circuits photoniques (IPAG)

Lieu d'exécution et de livraison : 414 Rue de la Piscine, 38400 Saint-Martin d'Hères

Section 3 - Caractéristiques du marché

Caractéristiques principales : Acquisition d'une Caméra Moyen-Infrarouge (MIR) pour la caractérisation de circuits photoniques » pour l'Institut de Planétologie et d'Astrophysique de Grenoble (IPAG).

Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux) : L'IPAG est un laboratoire de recherche mixte (Unité Mixte de Recherche 5274) de l'Université Grenoble Alpes (UGA) et du Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) en astrophysique. Il participe à l'élaboration d'instrumentation scientifique pour l'astrophysique européenne. L'achat de cette caméra neuve s'inscrit dans le cadre du WorkPackage (WK 1.4) du PEPR Origins (programme d'équipement et de projet pour la recherche) : l'IPAG étudie l'application des technologies de photoniques infrarouges, développées au CEA-LETI à l'imagerie interférométrique à grand contraste, pour l'étude des planètes qui se trouvent en dehors du système solaire (exoplanètes) et des disques protoplanétaires.. L'IPAG est en charge de développer un banc de caractérisation des Circuits Photoniques Intégrés (CPI) dans leur laboratoire ; cet achat concernant la caméra nominale qui sera intégrée dans le banc de caractérisation des circuits photoniques.

Refus des variantes.

Section 4 - Durée du marché ou délai d'exécution

La durée ainsi que les délais d'exécution du marché sont fixés à l'article 5 du CCAP.

Section 5 - Conditions relative au marché

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'entrepreneurs, de fournisseurs ou de prestataires de services : Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché. Cependant, en cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement conjoint avec mandataire solidaire. Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant en qualité de membres de plusieurs groupements.

Section 6 - Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat

Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :

Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :

- Certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat
- Certificats établis par des services chargés du contrôle de la qualité et habilités à attester la conformité des fournitures par des références à certaines spécifications techniques. Il est accepté d'autres preuves de mesures équivalentes de garantie de la qualité produites par le candidat, si celui-ci n'a pas accès à ces certificats ou n'a aucune possibilité de les obtenir dans les délais fixés
- Document prouvant que le candidat dispose d'une autorisation spécifique ou est membre d'une organisation spécifique pour pouvoir fournir, dans leur pays d'origine, le service concerné

Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public ou de l'accord-cadre (formulaire NOT11) :

Commentaire sur les justifications : Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes : Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique : - Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise : Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner ; - Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise : Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles ; - Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise : Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat.

Section 7 - Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- Critère 1 - Prix des prestations : 40%
- Critère 2 - La performance du détecteur comprenant : Sous-critère 2.1 – La taille du détecteur (8 %) ; Sous-critère 2.2 – La résolution thermique à 25° ($\leq 30\text{mK}$ (milli Kelvin)) (3 %) ; Sous-critère 2.3 – Le rendement quantique moyen sur la plage d'utilisation ($\leq 1,5 \text{ #m} - \geq 5,5 \text{ #m}$) (3 %) : 14%
- Critère 3 - La pertinence du contrôle logiciel de la caméra concernant : Sous-critère 3.1 – le mode d'acquisition fenêtré paramétrable (ROI) (8%) ; Sous-critère 3.2 - la fourniture d'une librairie logicielle de développement d'accès à la caméra (SDK : Software Development Kit) (18 %) : 26%

- Critère 4 - La qualité du Service Après-Vente (SAV) durant l'installation du matériel et la période de garantie : 8%
- Critère 5 – Le délai de livraison du matériel (délai de livraison maximum est de 4 mois, conformément à l'article 5.2 du CCAP) : 9%
- Critère 6 – Les performances environnementales du processus de fabrication (approvisionnement, choix des matériaux, gestion des déchets, etc ...) : 3%

Section 8 - Mode de passation du marché

Type de procédure : procédure adaptée

Section 10 - Conditions de délai

Date limite de réception des offres : 12/11/2025 à 12:00

Délai minimum de validité des offres :

Section 11 - Autres renseignements

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice :
25FSM039

Renseignements complémentaires : Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours, à compter de la date limite de réception des offres. Modalités de livraisons : Le titulaire contactera le laboratoire au moins deux semaines en amont de l'expédition, pour prendre au préalable un rendez-vous avec un représentant du laboratoire (IPAG), afin de fixer précisément la date et l'heure de la livraison.

Conditions d'utilisation du matériel : Le matériel doit pouvoir être déplacé et utilisé, sans contrainte légale, dans les pays de la Communauté Européenne, Etats Unis d'Amérique et Chili. Information "Suite à donner à la consultation" : Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur engagera des négociations. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation. Complément Mots clés : instrument d'optique spécialisés

Section 12 - Adresses complémentaires

Section 14 - Informations complémentaires

Date d'envoi du présent avis à la publication : 09/10/2025